Département de la Réglementation et de la Régulation des Transports
Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier
Cellule Transport exceptionnel
Boulevard du Nord, 8 - 5000 Namur
Tél : 0032 (0)81 77 24 00 - Mail : te@spw.wallonie.be
facebook. : Wallonie infrastructures

Itinéraires pour les transports exceptionnels

22/07/2022

N4 : GEMBLOUX – SUARLEE : giratoire « Didi » avec la N912 fermé du 1er au 5 août !

Le giratoire situé au carrefour formé entre la N912 et la N4, dit le rond-point « Didi » sera fermé à la circulation du 1er au 5 août pour la réfection des revêtements.

La N912 sera également fermée à la circulation pour travaux entre le 1er et le 10 août

Pour rappel : la N958 est limitée à 2m60 de largeur et interdite aux transports exceptionnel au moins jusqu'au 24 août.

(https://infrastructures.wallonie.be/files/PDF/ENTREPRISE/1-ROUTES/1-4-Reglementation-routiere/1-4-1-TE/Travaux-importants/N958%20SUARLEE%20-%20FLORIFFOUX.pdf)